



8.9
JUIN
2025

Le vote est notre révolte



Avec le référendum vous ne laissez pas les autres décider à votre place

**LA COUR CONSTITUTIONNELLE A CONSIDÉRÉ VALABLES
5 QUESTIONS RÉFÉRENDAIRES POUR LESQUELLES EN 2024
NOUS AVONS COLLECTÉ 5 MILLIONS DE SIGNATURES**

- Chacun d'entre nous, par le vote, a la possibilité de changer le pays pour le mieux
 - Chaque année 1 000 personnes meurent au travail. Rendons cela plus sûr
 - Abrogeons les lois qui ont rendu les travailleurs plus pauvres et plus précaires
 - Éliminons l'injustice qui prive du droit à la citoyenneté 2 millions et 500 mille personnes qui vivent et travaillent en Italie

Référendum 2025: votons OUI pour changer l'Italie

Le vote est notre révolte

TRAVAIL | SÉCURITÉ | DIGNITÉ | CITOYENNETÉ | DÉMOCRATIE

1. STOP AUX LICENCIEMENTS ILLÉGITIMES

Dans les entreprises de plus de 15 salariés, les travailleurs embauchés après le 7 mars 2015 ne peuvent pas reprendre leur emploi après un licenciement abusif. Il y a aujourd'hui plus de 3,5 millions de travailleurs et ils augmenteront dans les années à venir, pénalisés par une loi qui empêche la réintégration même dans le cas où le juge déclare l'interruption de la relation injuste et infondée. Abrogeons cette règle, mettons un terme aux licenciements sans juste cause ni motif justifié.

2. PLUS DE PROTECTION POUR LES TRAVAILLEURS DES PETITES ENTREPRISES

Dans les entreprises de moins de 16 salariés, en cas de licenciement abusif, un travailleur peut actuellement obtenir au maximum 6 mois d'indemnités, même si un juge juge la rupture de la relation de travail infondée. Il s'agit d'une condition qui maintient les employés des petites entreprises (environ 3,7 millions) dans un état de forte soumission au propriétaire. Supprimons cette limite, augmentons les indemnités en fonction de la capacité économique de l'entreprise, des responsabilités familiales et de l'âge du travailleur.

3. RÉDUCTION DU TRAVAIL PRÉCAIRE

En Italie, environ 2,3 millions de personnes ont des contrats de travail à durée déterminée. Ils peuvent désormais être établis pour une durée maximale de 12 mois sans aucune raison objective justifiant le travail temporaire. Rendons le travail plus stable. Rétablissons l'obligation de motiver le recours aux contrats à durée déterminée.

4. PLUS DE SÉCURITÉ AU TRAVAI

En Italie, les accidents du travail déclarés chaque année atteignent jusqu'à 500 000. Près de 1 000 morts. Modifions les règles actuelles qui empêchent d'étendre la responsabilité à l'entreprise contractante en cas d'accident en cours de contrat. Changeons les lois qui favorisent le recours à des entrepreneurs sans solidité financière, souvent non conformes aux réglementations en matière de prévention des accidents. L'abrogation des réglementations existantes et l'élargissement de la responsabilité de l'entrepreneur contractant signifient garantir une plus grande sécurité au travail.

5. PLUS D'INTÉGRATION AVEC LA CITOYENNETÉ ITALIENNE

Nous réduisons de 10 à 5 ans la durée de résidence légale en Italie requise pour demander la nationalité italienne, laquelle, une fois obtenue, sera transmise aux enfants mineurs. Ce changement constitue une avancée décisive pour les quelque 2,5 millions de citoyens d'origine étrangère qui naissent, grandissent, vivent, étudient et travaillent dans notre pays. Alignons l'Italie sur les grands pays européens, qui ont déjà compris comment la promotion des droits, des protections et des opportunités pourrait garantir la prospérité et la croissance pour le pays entier.

Référendum 2025: votons OUI pour changer l'Italie
Le vote est notre révolte